

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2025**

Nombre de Conseillers :	En Exercice :	15
	Présents :	11
	Votants :	11

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril le Conseil Municipal de la commune de CHÊNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. CRASTES Pierre-Jean, Maire.

Date de convocation : Jeudi 10 avril 2025

Présents : Messieurs CRASTES Pierre-Jean, CARRILLAT Olivier, GENOUX-PRACHEX Lionel, Monsieur BOURDIN Fabian,
Mesdames BONIER Laurence, ALLARD-VAUTARET Claire, GONTHIER-GEORGES Céliane, BAYAT-RICARD Marianne, Audrey CHARDON, LAMARLE Nadège

Excusés : Madame COINDET Jocelyne
Messieurs ROTH Jean-Luc, PARENT Philippe, DUVAL Léon donnant pouvoir à Monsieur CRASTES Pierre-Jean

Absent : VALLENTIEN Jennifer,

Laurence BONIER a été élue secrétaire.

APPROBATION DU PROJET VOIE VERTE

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'intérêt de la création d'une voie verte pour favoriser la mobilité douce, la préservation de l'environnement et l'accessibilité des habitants aux infrastructures environnantes,
- Les documents techniques relatifs au projet de voie verte,
- La possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région pour le financement du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. Approbation du projet de voie verte :

Le projet de création d'une voie verte, sur la Route du Joira, est approuvé. Cette voie verte aura pour objectif de prévoir la réalisation d'un itinéraire sécurisé en site propre entre le centre de Chênex et l'entrée de Valleiry, permettant de faciliter et de sécuriser l'accès au centre de Valleiry et par extension le collège du Vuache.

2. Caractéristiques du projet :

Le projet comprend :

- La création d'une voie réservée à la circulation piétonne et cycliste,
- Le respect des normes environnementales et paysagères,
- Le projet est estimé à un coût global de 1 025 157 €

3. Demande de subvention à la Région :

Afin de financer ce projet, il est décidé de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 100 000€ pour couvrir une partie des dépenses, liées à l'aménagement de la voie.

4. Mandat donné au Maire :

Le Maire est mandaté pour réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette demande de subvention, y compris la signature de tous documents administratifs et financiers relatifs à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **D'approuver** le projet de création d'une voie verte sur la commune de Chênex, tel que présenté en séance.
2. **D'autoriser** le Maire à solliciter les financements nécessaires auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et à déposer une demande de subvention pour la réalisation de ce projet.
3. **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire de séance
Laurence BONIER



Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES

